



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

SÉANCE DU 23 janvier 2026

Sous la Présidence de Mme Dorothée KRIEGER, Maire

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni

Le 23 janvier 2026 à 19 H 00 dans la salle du conseil municipal, Mairie, 1 Impasse du Stade

Nombre de Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 12

Excusé(es) : 0

Procurations : 2

L Étaient présents : M. Pascal BERNHARDT Adjoint ; M. Eric HAETTEL Adjoint ; MME Corinne ZAEPFEL, adjointe ; Mme Estelle ALLENBACH ; M. Yves BUCQUET ; MME Anita HETZEL ; M. Loris HOUDE ; M. Michel LUX ; M. Philippe LAEUFER ; M. Luis SANCHEZ ; Mme Tania ZACHARY.

Procurations : M. Claude DUTT procuration à MME Corinne ZAEPFEL ; M. Cédric KRAUSE procuration à M. Pascal BERNHARDT

Sur proposition de Mme Le Maire, le point numéro 03 de l'ordre du jour est annulé étant donné qu'aucune dépense en investissement n'est prévue avant le vote du BP2026.

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2025
3. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif : ANNULÉ
4. Travaux lotissement La Moder – Etat d'avancement
5. Propriétés Section 04 num 432 et 99 – Etat d'avancement
6. Divers

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune des séances.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, M. Yves BUCQUET secrétaire de la présente séance.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 décembre 2025

Madame le maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant l'adoption définitive.

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur,

► **Adopte**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2025 / *Débats : néant*

OBJET : AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

En l'absence de projet d'investissement pour l'exercice 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide d'annuler ce point à l'ordre du jour.**

Débats : néant

OBJET : TRAVAUX LOTISSEMENT LA MODER – ETAT D'AVANCEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération approuvant la création du lotissement communal La Moder,

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'état d'avancement des travaux de viabilisation du lotissement communal La Moder, démarrés le 27 novembre 2025.

À ce jour :

- Travaux du SDEA assainissement réseau principal : fait
- Travaux du SDEA assainissement branchement avancée : fait
- Travaux du SDEA eau potable : en cours
- Intervention longrines : à partir de mi-janvier
- Intervention Sobeca (réseaux secs) : à définir en fonction de l'avance des travaux de réseaux humides et de la réalisation des longrines.

Le calendrier prévisionnel prévoit une fin des travaux pour le mois de mars 2026, sous réserve des aléas administratifs, techniques et climatiques.

Prochaine réunion de chantier : lundi 26 janvier 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

PREND ACTE de l'état d'avancement des travaux de viabilisation du lotissement communal La Moder tel qu'exposé

Débats : néant

OBJET : PROPRIÉTÉS SECTION 04 NUM 432 ET 99 – ETAT D'AVANCEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération approuvant le portage foncier par l'EPF d'Alsace du bien situé à Niedermodern, 43 Rue des Jardins figurant au cadastre section 4 parcelles numéros 99 et 432, d'une superficie totale de 00 ha 12 a 41 ca, consistant en un ensemble bâti à l'état d'abandon, en vue d'y réaliser un projet de développement d'habitat ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'informer le Conseil municipal de l'état d'avancement de ce dossier sans que les informations communiquées ne préjugent des décisions à intervenir ni de la réalisation effective du projet ;

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les travaux de démolition de l'ancienne forge à Niedermodern sont envisagés ; Une demande de permis de démolir sera déposée auprès de l'administration. Le terrain sera nu et propre. Pas d'autres travaux envisagés dans l'immédiat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de l'état d'avancement dudit dossier tel qu'exposé.

Débats : les échanges ont principalement porté sur la sécurisation du chantier durant les travaux. Cette responsabilité incombera à l'entreprise chargée de leur réalisation.

OBJET : DIVERS

DENEIGEMENT

Durant la période hivernale, les opérations de déneigement se sont déroulées dans de bonnes conditions et ont permis d'assurer la sécurité et la continuité de la circulation.

PONT SUR LA MODER RD 72

Ces travaux, d'un montant de 365 000 € TTC, ont été financés à 100 % par la Collectivité Européenne d'Alsace.

FOOTBALL CLUB NIEDERMODERN

Synthèse des points abordés lors de leur dernière assemblée générale :

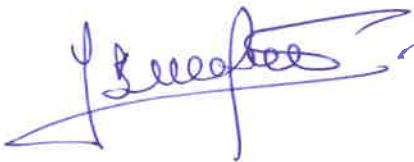
- Le maintien du Messti en 2026, prévu à la fin du mois d'août, a été confirmé. Un projet est à l'étude pour 2027 afin d'en avancer la date.
- Le rapport financier est positif ; la commune soutient activement l'association par ses actions et ses subventions.
- Le club house ainsi que les vestiaires ont été entièrement repeints par la commune.
- Le FCN soumettra prochainement à la commune ses besoins futurs, notamment :
 - L'amélioration de l'éclairage du terrain d'entraînement ;
 - Le réaménagement du meuble "bar" dans le local du club house.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 20 février 2026 à 19 H

FIN DE LA SÉANCE : 20 H 00

Le secrétaire de séance



**Le Maire
Dorothee KRIEGER**

